Envoyé en préfecture le 24/10/2026
Reçu en préfecture le 24/10/2026
Publié le
ID : 056-215600933-20260921-054_2026-DE

République Française
Département du Morbihan
Commune de Kergrist

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents + Procura-tions	Qui ont pris part au vote
15	12+2	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1

L'an 2026, le 21 septembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Kergrist s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. DAVID Arnaud - Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 11/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/09/2026.

Présents : M. DAVID Arnaud – Maire, M. SERVEL Samuel, Mme LE GOFF Brigitte, M. LE PETITCORPS Paul, M. LE CLEZIO Maëlan, Mme GUILLEBAULT Fany, M. BURIDANT Antoine, Mme BRETON Anne-Cécile, Mme RIO Océane, Mme LE PETITCORPS Emilie, M. GUEGAN Charles, M. GUILLO Philippe.

Absents ayant donné procuration : M. GALERNE Joël ayant donné procuration à Mme LE GOFF Brigitte, Mme BOUTOILLE Morgane ayant donné procuration à Mme BRETON Anne-Cécile.

Absente: Mme LE HEN Sandrine.

A été nommé secrétaire : M. GUEGAN Charles.

054/2026 – ACQUISITION DES PARCELLES AA 42, AA 43, AA 44 – RUE DE LA PAIX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le propriétaire, M. Le Hellaye, des parcelles cadastrées AA 42, AA 43 et AA 44, situées Rue de la Paix, a proposé à la Commune de Kergrist de les acquérir.
Ces parcelles représentent une superficie totale de 4 394 m², répartie comme suit :

- AA 42 : 1 929 m² ;
- AA 43 : 1 294 m² ;
- AA 44 : 1 171 m².

Les parcelles sont actuellement classées en zone agricole, elles ne sont plus exploitées.
Le prix de vente proposé par le propriétaire pour l'ensemble des trois parcelles est de 36 000 €.

Après présentation de cette proposition, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'acquisition de ces parcelles par la Commune. Ces parcelles au regard de leur emplacement peuvent avoir un intérêt non négligeable pour la gestion du foncier au centre bourg.
Il convient également de désigner, le cas échéant, le notaire chargé d'établir l'acte authentique de vente. Il est proposé de confier cette mission à Maître Sandra Guillo, de la Selarl Pengam – Guillo à Pontivy.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide :
-D'accepter la proposition de M. Le Hellaye et d'acquérir les parcelles cadastrées AA 42, AA 43 et AA 44, situées Rue de la Paix, d'une superficie totale annoncée de 4 394 m², au prix global de 36 000 €,
-De prendre acte du classement desdites parcelles en zone agricole,
-De désigner Maître Sandra Guillo, de la Selarl Pengam – Guillo à Pontivy, pour établir l'acte authentique relatif à cette acquisition,
-D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition,
-De préciser que les crédits nécessaires à cette acquisition et aux frais annexes sont prévus au budget communal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour Extrait Certifié Conforme.

Maire, Arnaud DAVID.	MAIRIE DE KERGRIST 56 (Morbihan)	Secrétaire de séance, Charles GUEGAN.

054/2026 – ACQUISITION DES PARCELLES AA 42, AA 43, AA 44 – RUE DE LA PAIX